

En arrivant sur les lieux et en présence de toute l'équipe de « Power Link », j'ai constaté le tirage au sort :

Deux gagnants ont été sélectionnés en premier lieu :

Le premier gagnant : **Martin Constant.**

Le deuxième gagnant : **Zamanian Fazen.**

En outre, j'ai constaté que les dits gagnants ont été appelés et informés des cadeaux objet du jeu précité.

C'est ce que j'ai constaté et compte tenu de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi n°95-29 du 13/03/1995 et celles de l'art. 442 du Code des Obligations et des Contrats.

Signature et cachet : Me. Zouheir TAYARI ; huissier de justice.-

Liste des émoluments :

P.V	: -/-
Copies	: -/-
Déplacement	: -/-
Transport	: -/-
Inscription	: -/-
TVA	: -/-
Enregistrement	: 25.000
Copies supplémentaires	: -/-
TOTAL	: -/-

---/ POUR TRADUCTION CONFORME À L'ORIGINAL À TUNIS LE 18/05/2018 -
LE TRADUCTEUR-ASSERMENTÉ MAITRE HAMDI OMRI.-

